



Note d'

Numéro 75
Décembre 2017

information

du SRED

Service de la recherche en éducation
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Profils et trajectoires des diplômés des métiers du bois à Genève

François Ducrey, Youssef Hrizi, Rami Mouad

L'insertion professionnelle des jeunes représente un enjeu socio-économique majeur dans notre société. Même si la Suisse présente un taux de chômage des jeunes relativement faible en comparaison internationale (environ 2.5 fois plus faible que dans les pays de l'Union européenne*), la question est centrale et fait l'objet de nombreuses politiques publiques. Le système de formation professionnelle dual, qui combine un apprentissage théorique en école des métiers et pratique en entreprise, est souvent avancé comme explication du faible taux de chômage en Suisse. En effet, l'obtention d'un titre professionnel, de par son lien étroit avec le marché de l'emploi, a la réputation de protéger des situations de recherche d'emploi. À ce titre, le rapport sur la stratégie économique cantonale 2030 recommande « une meilleure exploitation du système de formation duale, qui favorise l'adéquation avec les besoins des entreprises ».**

* OCDE, 2017.

** République et canton de Genève, 2015, p. 34.

À Genève, en comparaison nationale, la formation professionnelle reste encore moins souvent choisie par les jeunes. Cette situation s'explique en grande partie par des éléments contextuels. Canton-ville, économie majoritairement tertiaisée (83% [OCSTAT, 2014]), offre universitaire riche, présence de multinationales ayant moins souvent recours à l'apprentissage sont autant de facteurs qui peuvent expliquer cette situation. Le canton de Genève connaît par ailleurs un taux de chômage élevé en comparaison nationale (5.2% vs 3% [SECO, 2017]) et ce taux est d'autant plus élevé chez les jeunes. Depuis 2013, un plan d'action du Conseil d'Etat a pour objectif de promouvoir et de revaloriser la formation professionnelle à Genève. En effet, ces dernières années, Genève connaît une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage signés (+5% entre 2014 et 2016 [OFPC, 2017]).

La présente étude répond à une demande de la direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) qui porte sur l'analyse du devenir des titulaires d'un titre professionnel dans les métiers du bois. Pour mener cette recherche, le SRED s'appuie sur deux sources de données : (i) l'enquête périodique sur l'orientation des diplômés du secondaire (EOS) qui permet de rendre compte de la situation des diplômés 18 mois après l'obtention de leur diplôme, et (ii) les données longitudinales contenues dans la base de données scolaires (nBDS) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP),

qui permettent de dresser un panorama des parcours scolaires des diplômés.

À Genève, les jeunes qui choisissent de s'engager dans la filière du bois ont la possibilité de se former aux métiers d'ébéniste, de menuisier, d'aide-menuisier ou de charpentier. Le titre professionnel obtenu est le certificat fédéral de capacité (CFC) et, depuis 2013, l'attestation de formation professionnelle (AFP) dans la profession de la menuiserie. L'apprentissage d'un de ces métiers s'effectue au Centre de formation professionnelle Construction (CFPC) qui regroupe, outre le domaine du bois, cinq groupes de métiers : métallurgie du bâtiment, finitions et revêtements, pierre, électricité du bâtiment, et conception et planification.

Les métiers du bois occupent une place particulière dans le domaine de la construction. D'une part, des places de formation en école à plein temps sont proposées, ce qui n'est pas le cas dans tous les groupes de métiers. D'autre part, la formation duale bénéficie d'une forte attractivité. En 2016, toutes les places de formation proposées par les entreprises formatrices ont été pourvues, alors que le taux de places vacantes était de 13% dans le pôle construction (OFPC, 2016).

L'entrée en formation duale est conditionnée à l'engagement par une entreprise formatrice. Au préalable, le jeune doit néanmoins s'inscrire aux évaluations d'entrée en apprentissage, qui sont obligatoires pour l'ensemble des métiers du second œuvre. Cette procédure est organisée par la Commission paritaire du second œuvre (CPSO) en collaboration



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Service
de la recherche
en éducation

avec les associations professionnelles. La formation CFC est d'une durée de quatre ans, mais tous les apprentis (ébénistes, charpentiers, menuisiers) suivent une première année de tronc commun au CFPC. Une fois le contrat d'apprentissage signé, la formation pratique est délivrée dans l'entreprise formatrice, et la formation théorique à l'école des métiers (CFPC). La formation en école à plein temps se déroule, quant à elle, uniquement à l'école des métiers. Les apprentis ont par ailleurs la possibilité de suivre un cursus qui intègre la maturité professionnelle.

L'objectif de cette note est double : d'une part, nous analysons le profil des jeunes diplômés des métiers du bois, tant sociodémographique que scolaire ; d'autre part, nous étudions dans quelles conditions ils opèrent leur transition après l'obtention de leur titre professionnel (CFC et AFP).

Qui sont les diplômés des métiers du bois ?

Profil sociodémographique

Dans cette partie, nous allons décrire les différents profils des jeunes diplômés du bois, ceci du point de vue des différentes professions ainsi que des variables sociodémographiques.

Notre effectif pour cette étude comporte 159 diplômés des métiers du bois.

Figure 1. Répartition des diplômés des métiers du bois selon la profession

	Effectifs	%
Charpentier	28	17.6
Ébéniste	47	29.6
Menuisier (y c. aide-menuisier)	84	52.8
Total	159	100

Source : SRED/nBDS/Diplômés des métiers du bois 2007, 2009, 2011, 2013, 2015.

En outre, les caractéristiques socio-démographiques des diplômés des métiers du bois seront également comparées à celles des diplômés du domaine de la construction (331 diplômés en 2016).

La Figure 1 montre que plus de la moitié des diplômés retenus dans notre étude sont issus du domaine de la menuiserie (43.4% possèdent un CFC de menuisier et 9.4% une AFP d'aide-menuisier), un tiers ont une formation d'ébéniste et environ 18% ont achevé la formation de charpentier.

Lorsque l'on considère la variable *genre* (Figure 2), nous pouvons constater que les hommes sont majoritaires dans les métiers du bois : ils représentent en effet 94% de l'effectif, alors que les femmes n'en représentent que 6%. Ce constat n'est pas spécifique aux métiers du bois puisque l'on retrouve la même configuration pour les diplômés du

domaine de la construction. Soulignons que les quelques femmes diplômées dans les métiers du bois (N=10) s'orientent principalement vers l'ébénisterie (N=7) et, dans une moindre mesure, vers la menuiserie (menuisière N=2, aide-menuisière N=1).

La grande majorité des diplômés des métiers du bois sont de nationalité suisse (soit 82% de l'effectif), alors que ceux de nationalité étrangère¹ sont clairement minoritaires (environ 18%). Par contre, lorsque l'on considère les diplômés de la formation professionnelle dans le domaine de la construction, l'écart entre les diplômés suisses (66%) et ceux de nationalité étrangère (34%) diminue. Cette différence s'explique surtout par le fait que les autres professions du domaine de la construction, en particulier les métiers de la pierre (maçon, carreleur, etc.) et les métiers des finitions et revêtements (peintre, plâtrier, etc.) sont occupés à parts égales par les étrangers et les Suisses.

Si nous considérons maintenant le milieu socioprofessionnel des parents des jeunes diplômés dans le domaine du bois, 50% d'entre eux occupent des postes d'employés, 42% travaillent comme ouvriers et seulement 8% occupent une position de cadre. En comparaison avec l'ensemble des diplômés du domaine de la construction, les pourcentages sont similaires mais inversés entre les catégories socioprofessionnelles d'employés et d'ouvriers. En effet, 50% des diplômés de la construction ont des parents exerçant une profession d'ouvriers et 40% une profession d'employés.

La dernière variable de notre étude concerne les deux différents types de cursus de formation. Ils sont 52% à avoir suivi une formation duale et 48% ont fait une formation à plein temps dans une école professionnelle. Lorsque l'on considère ces deux types de formation au niveau de la formation professionnelle de la construction, nous constatons que seuls 21% des diplômés ont suivi une formation à plein temps en école, alors

Quelques éléments méthodologiques

Délimitation du champ de l'étude

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes focalisés uniquement sur les professions du bois qui sont proposées à Genève : ébéniste, menuisier, aide-menuisier, charpentier. Notre population inclut les diplômés de ces quatre métiers dès l'instant où l'entreprise dans laquelle est réalisé l'apprentissage est située dans le canton de Genève.

Cohortes étudiées

Afin d'avoir un nombre d'individus suffisant pour procéder à différentes analyses, nous avons cumulé plusieurs volées de diplômés 2007 (N=36), 2009 (N=22), 2011 (N=34), 2013 (N=26), 2015 (N=41). Notre population d'analyse s'élève donc à 159 diplômés des métiers du bois (CFC et AFP). Le choix des cohortes étudiées (diplômés 2007, 2009, 2011, 2013, 2015) correspond au calendrier de l'enquête sur l'orientation des diplômés de niveau secondaire II (EOS), qui est réalisée tous les deux ans.

Étude des profils démographiques et scolaires des diplômés

La description des profils des 159 diplômés des métiers du bois est réalisée à partir de la base de données scolaires du DIP (nBDS). Nous avons compilé toutes les informations disponibles sur les formations suivies à Genève entre 1990 et 2015 ainsi que les informations individuelles utiles à la description des caractéristiques de ces diplômés.

Étude des transitions post-diplôme

La description du devenir des titulaires d'un CFC ou d'une AFP dans les métiers du bois est basée sur le traitement des réponses à l'enquête EOS. Les informations collectées au travers de ce questionnaire permettent de dresser un panorama complet de la situation des jeunes diplômés, de leur parcours de transition vers une nouvelle formation ou de leur passage à la vie active, ainsi que de leur perception de l'avenir.

Au niveau du taux de réponse, 96 des 159 diplômés des métiers du bois ont répondu à l'enquête (soit 60%). Par ailleurs, les diplômés ayant répondu à l'enquête présentent les mêmes caractéristiques (sociales et scolaires) que notre population de référence.

Figure 2. **Les caractéristiques sociodémographiques des diplômés des métiers du bois en comparaison avec celles des diplômés du domaine de la construction**

	Métiers du bois		Construction	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Genre				
Homme	149	93.7	314	94.9
Femme	10	6.3	17	5.1
Nationalité				
Suisse	131	82.4	218	65.9
Étrangère	28	17.6	113	34.1
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres	13	8.2	30	9.1
Employés	79	49.7	137	41.4
Ouvriers	67	42.1	164	49.5
Formation professionnelle				
Plein temps	82	51.6	78	23.6
Duale	77	48.4	253	76.4
Total	159	100	331	100

Source : SRED/nBDS/Diplômés des métiers du bois 2007, 2009, 2011, 2013, 2015.

ne constitue pas toujours le premier choix d'orientation des jeunes. À ce titre, nous observons que près de 15% des diplômés ont entrepris dans un premier temps un cursus d'études générales (de type gymnasial ou de culture générale). Ce type d'entrée dans la formation professionnelle, après avoir connu une première expérience au Collège ou à l'ECG – et parfois les deux – n'est en revanche pas spécifique aux apprentis issus du domaine du bois, puisqu'il s'observe plus largement auprès de l'ensemble des titulaires d'un CFC (30 à 40% selon le mode d'obtention du CFC [Mouad & Rastoldo, 2015]).

Par ailleurs, il est intéressant de relever qu'une partie des diplômés (13%) ont déjà commencé un apprentissage dans un autre domaine d'activité (commerce, arts appliqués, technique notamment) avant de rejoindre la filière du bois. Ce changement d'orientation, matérialisé par la formation à un nouveau métier, s'effectue pour une part dans la continuité du parcours scolaire : 5% des jeunes rejoignent les métiers du bois tout de suite après avoir interrompu leur premier apprentissage. Nous avons néanmoins observé que cette évolution dans l'orientation intervient aussi après une période – plus ou moins longue – durant laquelle se succèdent différentes « expériences » scolaires et/ou extrascolaires² (8%).

Enfin, les professions du bois attirent aussi un certain nombre d'élèves (19%) n'ayant aucun antécédent scolaire à Genève avant leur entrée dans la filière

que la grande majorité (78%) ont suivi une formation duale. Cette différence entre les deux domaines (bois et construction) est en grande partie due au fait que pour certaines formations de la construction, il n'existe pas de structure de formation à plein temps en école. C'est en effet le cas pour les métiers de la pierre et de l'électricité du bâtiment. Ces différentes formations représentent près de 50% des diplômés de l'année 2016.

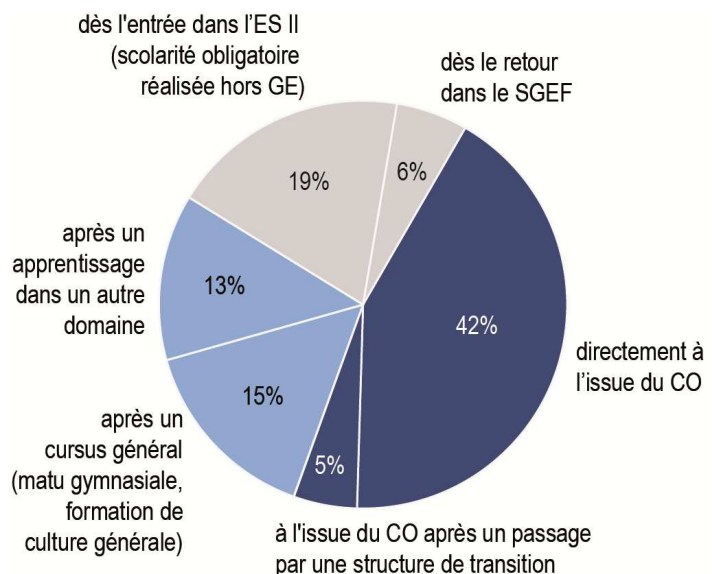
Profil scolaire

Nous allons à présent nous intéresser à la manière dont les diplômés s'orientent vers les métiers du bois. Pour ce faire, nous avons reconstitué l'ensemble des parcours scolaires des jeunes depuis leur sortie du cycle d'orientation (CO) jusqu'à leur entrée en apprentissage à Genève dans une profession apparentée au domaine du bois. Il ressort de ces observations que les jeunes rejoignent la filière du bois à différents moments de leur scolarité (Figure 3). Ainsi, l'engagement dans ces professions s'effectue souvent après avoir achevé le cycle d'études secondaire I. Pour ces jeunes, l'entrée en apprentissage s'opère le plus souvent tout de suite à l'issue du CO (42%) même si quelques-uns (5%) passent, au préalable, une année au sein de classes visant l'intégration en formation professionnelle. Ce type de transition, qui concerne un peu moins de la moitié des diplômés, marque un accès rapide vers les métiers du bois. Il s'inscrit dans le schéma souhaité par les autorités scolaires

qui prévoit une orientation directe vers une formation professionnelle/scolaire au terme des trois années qui marquent la fin de la scolarité obligatoire. Précisons par ailleurs que ce résultat contraste avec les transitions habituellement observées à Genève, dans la mesure où les jeunes qui quittent le CO s'engagent « historiquement » davantage dans des études générales que dans la voie professionnelle (Rastoldo & Mouad, 2015).

L'engagement vers les métiers du bois

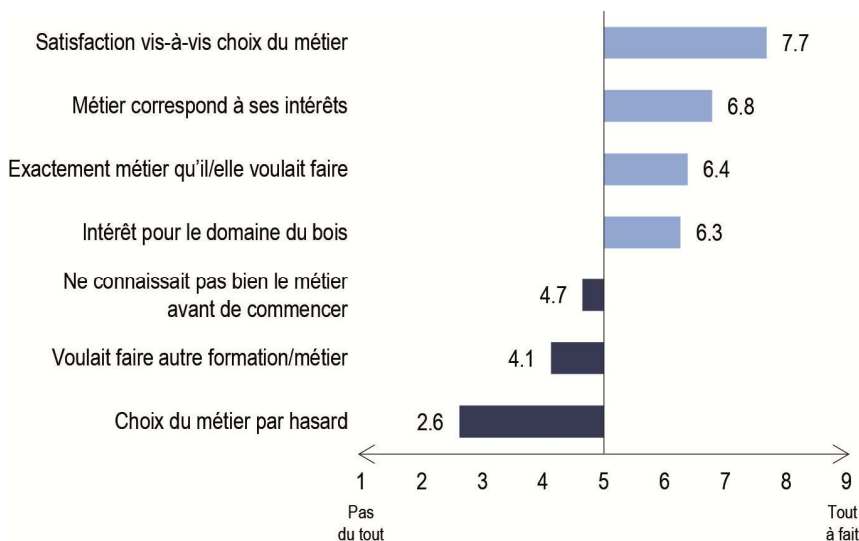
Figure 3. **Typologie des parcours qui mènent les diplômés vers les métiers du bois**



Légende : CO : Cycle d'orientation / SGEF : Système genevois d'enseignement et de formation.

Source : SRED/nBDS/Diplômés des métiers du bois 2007, 2009, 2011, 2013, 2015 (N=159).

Figure 4. **Opinions des diplômés des métiers du bois sur le choix de leur métier et leur satisfaction, 18 mois après l'obtention de leur diplôme**



N.B. Indice moyen par modalité de réponse. Échelle variant de 1 = « pas du tout » à 9 = « tout à fait ». Effectifs variant selon les items, de N=13 (« choix du métier par hasard ») à N=27 (« métier correspond à ses intérêts »).

Source : SRED/Traitement des enquêtes EOS 2013 et 2015.

du bois, puisqu'ils ont accompli leur scolarité obligatoire à l'étranger (France³ 9%, autres pays 4%) ou dans d'autres cantons suisses (6%). Les métiers du bois comptent également environ 6% de diplômés qui ont la particularité d'avoir quitté le canton à l'issue du CO sans jamais entamer de formation qualifiante à Genève. Pour ces derniers, l'orientation vers la filière du bois symbolise un « retour » dans le système de formation genevois qui intervient en moyenne quatre années après leur départ du CO.

L'orientation vers les métiers du bois

Même si l'analyse de l'ensemble des facteurs influençant le processus d'orientation dépasse le cadre de cette étude⁴, nous avons souhaité apporter quelques indications sur les modalités de l'engagement dans un métier du bois. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les données des deux dernières éditions⁵ de l'enquête EOS qui consacrent une rubrique aux raisons qui ont motivé l'entrée en apprentissage ainsi qu'à la satisfaction vis-à-vis du choix du métier.

Les opinions des diplômés concernant les modalités de leur orientation professionnelle (Figure 4) laissent transparaître que leur décision de rejoindre la filière du bois représente un choix plutôt réfléchi, basé sur leurs intérêts personnels, ainsi qu'une relative bonne connaissance du métier. Ils expriment aussi,

de manière plus large, un attrait pour le domaine du bois, y compris pour les autres professions de la branche d'activité.

Ces quelques indications observées pour les métiers du bois rejoignent par ailleurs les résultats d'une étude portant sur le thème du « choix de la formation » auprès des jeunes Suisses qui entament une formation professionnelle à l'issue de la scolarité obligatoire. Steiner et al. (2013) décrivent qu'au moment de leur décision, la majorité des jeunes sont relativement bien informés du métier qu'ils veulent faire, leur choix professionnel étant avant tout fondé sur leurs « goûts et intérêts personnels » (p. 7).

Il est également intéressant de relever qu'après avoir obtenu leur diplôme, les diplômés de la filière du bois se montrent relativement confortés et satisfaits du choix de leur métier.

Pour conclure cette description des profils scolaires des diplômés des métiers du bois, nous souhaitons revenir sur les résultats observés quant aux parcours et modalités de l'engagement dans un métier du bois. Notre étude montre que si l'orientation vers la filière du bois semble relever d'un véritable choix de la part des jeunes, cette décision intervient en revanche à des moments différents : relativement tôt dans la scolarité (dès la fin du CO) pour certains, alors que pour d'autres, la volonté de se tourner vers la filière du bois intervient plus tard et fait suite à différentes tenta-

tives de poursuite d'études (filières générales ou après avoir commencé l'apprentissage d'un autre métier), voire à d'autres expériences. À ce titre, un indicateur est assez révélateur de ce double processus d'entrée vers la filière du bois : au moment d'entreprendre l'apprentissage du métier, la moitié des diplômés sont alors âgés de moins de 16 ans et 10 mois (âge médian⁶) – ce qui est relativement proche de l'âge théorique des jeunes au moment de quitter le CO –, l'autre moitié des diplômés étant plus âgés.

Quel devenir après un diplôme du bois ?

Situation 18 mois après le diplôme

Que deviennent les jeunes après l'obtention d'un titre des métiers du bois (menuisier, ébéniste, charpentier, aide-menuisier) ? À partir des informations collectées dans le cadre de l'enquête EOS (volées 2007, 2009, 2011 et 2015), nous dressons un panorama des situations des jeunes diplômés une année et demie après l'obtention de leur titre. Sur les 159 diplômés des métiers du bois interrogés, 96 ont participé à l'enquête (soit un taux de réponse de 60%).

Les résultats présentés dans la Figure 5 correspondent à une photographie de la situation des jeunes diplômés des métiers du bois, 18 mois après l'obtention de leur titre (CFC ou AFP). Ainsi, l'accès au monde du travail est majoritaire, avec environ 6 diplômés sur 10 qui déclarent être en emploi (43%) ou en recherche d'emploi (16%). Les poursuites d'études sont fréquentes (22%), notamment en comparaison à ce que l'on observe dans le domaine de la construction (11%). Soulignons également que 19% des diplômés du bois sont hors du marché de l'emploi ou de la formation. Ces situations relèvent principalement de l'exercice des obligations citoyennes et, dans quelques cas, de stages linguistiques, correspondant par nature à des activités provisoires. La comparaison selon les modalités d'obtention du titre professionnel (dual ou en école à plein temps) montre des situations très proches à 18 mois. Les titulaires de diplômes obtenus en école à plein temps sont seulement un peu plus souvent engagés dans d'autres activités (principalement obligations civiles et militaires).

Nous allons à présent étudier en détail chacune des situations dans lesquelles se trouvent les jeunes 18 mois après l'obtention de leur titre : en emploi, en recherche d'emploi ou aux études.

Les diplômés qui occupent un emploi

Quatre diplômés sur 10 occupent un emploi après l'obtention d'un diplôme du bois (N=41). Nous proposons d'analyser dans cette partie plus précisément dans quelles conditions se déroule la transition vers l'emploi au travers d'indicateurs aussi bien objectifs (temps nécessaire pour obtenir un emploi, type de contrat de travail, statut dans la profession, temps de travail) que subjectifs (satisfaction, adéquation perçue entre la formation et l'emploi actuel, vision d'avenir).

L'accès à l'emploi

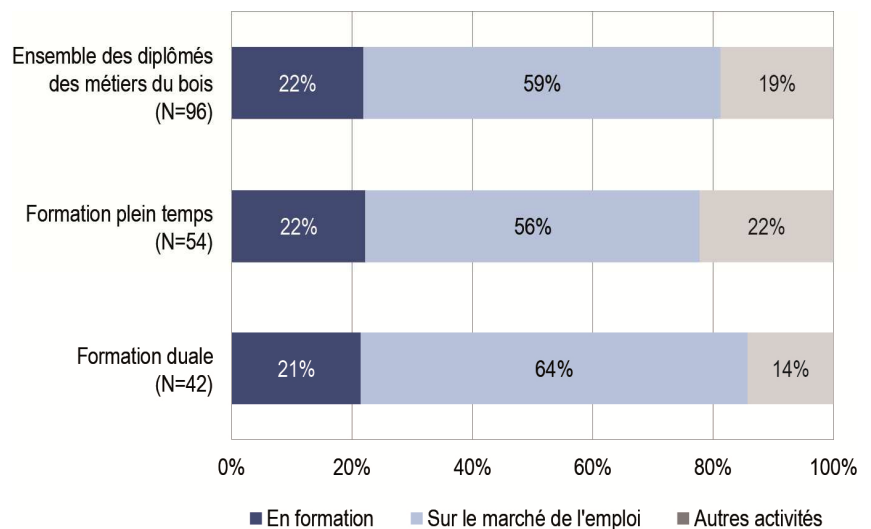
L'obtention d'un diplôme des métiers du bois permet une insertion professionnelle relativement rapide. En effet, 7 diplômés sur 10 déclarent avoir obtenu leur premier emploi en moins de trois mois, et 83% en moins de six mois. Nous avons également interrogé les jeunes sur les modalités d'accès à leur emploi actuel. En ce qui concerne l'apprentissage dual, c'est l'entreprise formatrice qui constitue le principal moyen d'accès à l'emploi : 42% des apprentis sont engagés directement à la fin de l'apprentissage. Ainsi, l'obtention du premier emploi est généralement plus rapide que pour ceux qui ont obtenu un titre en école à plein temps. En ce qui concerne l'apprentissage en école à plein temps, deux principaux moyens d'accès à l'emploi sont évoqués par les jeunes : le réseau familial ou de connaissances (33%) et la postulation (spontanée ou en réponse à une offre d'emploi) dans une entreprise (38%).

Les conditions d'emploi

Le contrat à durée indéterminée est la norme, avec plus de 7 diplômés sur 10 qui en bénéficient. Par ailleurs, la quasi-totalité des diplômés occupent un emploi à plein temps (98%), et la grande majorité sont engagés en tant qu'employés qualifiés (86%), statut correspondant à leur qualification. Seules quelques personnes exercent en tant qu'auxiliaires ou employés non qualifiés. Relevons également que les mobilités géographiques sont rares : la plupart des diplômés exercent leur activité dans le canton de Genève (77%) ou de Vaud (15%).

La grande majorité des jeunes diplômés en emploi (environ 9 sur 10) exercent une profession en totale adéquation avec leur formation dans les métiers du bois (menuisier, charpentier, ébéniste). Néanmoins, certains diplômés, certes peu nombreux (N=4), principalement issus de la formation en école à plein

Figure 5. Situation des diplômés des métiers du bois 18 mois après l'obtention de leur titre, selon le type de titre (dual, plein temps)



Source : SRED/Traitement des enquêtes EOS 2007, 2009, 2011 et 2015.

temps, ont trouvé un emploi sans lien particulier avec leur formation. À ce titre, un jeune explique cette situation : « Je ne trouve pas dans mon métier, mais pour vivre j'ai dû m'adapter au marché et faire un métier où je n'ai pas eu de formation. »

Satisfaction à l'égard de l'emploi et vision d'avenir des jeunes

Un autre indicateur qui permet d'appréhender les modalités de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés porte sur leur satisfaction à l'égard de l'emploi qu'ils occupent actuellement et de leur perception de l'avenir. Cinq dimensions ont été analysées dans le cadre de notre étude : les horaires, la rémunération, le contenu de l'emploi, les perspectives de carrière et la perception de l'avenir (Figure 6). D'une manière générale, le niveau de satisfaction des diplômés du bois qui occupent un emploi est élevé sur l'ensemble des indicateurs présentés, et l'avenir se présente de manière favorable pour 8 diplômés sur 10. Seules les perspectives de carrière offertes par l'emploi actuel semblent un peu moins satisfaire les jeunes. Ce constat peut d'ailleurs être mis en relation avec le fait que 32% des jeunes diplômés en emploi envisagent de reprendre une nouvelle formation ou changer d'emploi.

Les diplômés en recherche d'emploi

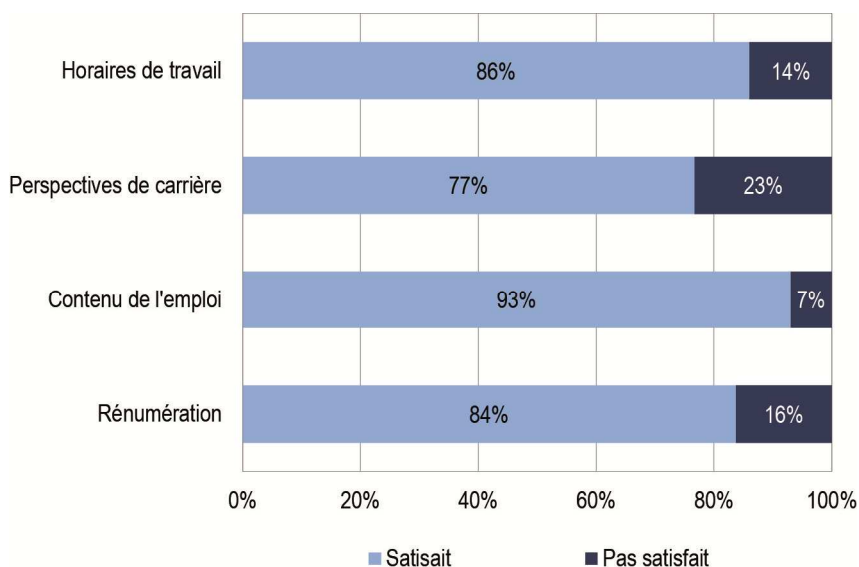
Au moment de l'enquête, certains diplômés du domaine du bois déclarent être en situation de recherche d'emploi (16%). Même si les effectifs sont relativement faibles (N=16), nous proposons de présenter quelques informations sur ces

jeunes dont la situation s'avère être la plupart du temps passagère. Nous avons demandé aux jeunes en recherche d'emploi de préciser la durée des périodes de chômage qu'ils ont connues depuis l'obtention de leur diplôme du bois. Pour environ la moitié d'entre eux (N=7), ils ont cumulé moins de six mois de chômage depuis l'obtention de leur titre. Ce résultat indique que leur situation semble relever davantage du chômage frictionnel que structurel. En effet, la grande majorité de jeunes en recherche d'emploi au moment de l'enquête ont connu des périodes d'emploi après l'obtention de leur titre. De plus, un autre indicateur illustre bien l'aspect provisoire des situations de recherche d'emploi constatées ici : seuls 3 jeunes sur 16 déclarent être inscrits à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

Les poursuites d'études après un diplôme du bois

Après l'obtention d'un diplôme des métiers du bois, 22% des jeunes sont encore en formation. Les titulaires d'une AFP d'aide-menuisier (dual) orientent souvent la poursuite de leurs études vers un CFC de menuisier en école à plein temps. En effet, après l'obtention d'une AFP, l'insertion professionnelle se révèle être plus difficile (taux de recherche d'emploi élevé). Le fait de poursuivre des études en CFC dans la continuité permet donc à ces jeunes d'augmenter leurs chances d'accéder à l'emploi dans de meilleures conditions. Relevons que le mode choisi pour le CFC est le plein temps, ce qui illustre peut-être la difficulté de trouver une entreprise formatrice pour ces jeunes.

Figure 6. Niveau de satisfaction des diplômés des métiers du bois qui occupent un emploi



Source : SRED/Traitement des enquêtes EOS 2007, 2009, 2011 et 2015.

Les jeunes qui ont obtenu un CFC de menuisier poursuivent des études soit vers un diplôme professionnel supérieur (ES) de technicien dans le domaine du bois, soit vers une maturité professionnelle (technique ou artisanale). Cette dernière pourra soit être valorisée sur le marché de l'emploi, soit être utilisée pour continuer des études en hautes écoles spécialisées (HES). Par ailleurs, depuis l'introduction de la passerelle Dubs, il est possible après l'obtention d'une maturité professionnelle et avec un an de formation (examen complémentaire), de rejoindre l'université. Enfin, certains jeunes entreprennent soit un deuxième CFC dans le domaine du bois (menuisier puis charpentier), soit décident de changer d'orientation (maturité gymnasiale pour adultes, brevet de police, horticulture).

Au final, ces résultats permettent de mettre en évidence deux types de parcours de poursuite d'études. Premièrement, les parcours qui relèvent du perfectionnement, en vue de compléter son cursus (AFP vers CFC ; CFC vers maturité professionnelle ; CFC vers formations ES) et ainsi améliorer son employabilité, sont les plus nombreux. Deuxièmement, on constate, certes plus rarement, des parcours de réorientation soit vers un autre domaine professionnel, soit vers d'autres types de formation. Relevons également que d'autres perfectionnements sont possibles, comme le brevet fédéral en cours d'emploi.

Pour compléter ce panorama des types de poursuites d'étude, nous avons interrogé les jeunes sur leur satisfaction à l'égard de la formation qu'ils ont entre-

prise après l'obtention d'un diplôme du bois. Quatre dimensions ont été abordées : le choix de la formation, le contenu, les possibilités d'études et les possibilités d'emploi à l'issue de la formation. Globalement, le niveau de satisfaction est très élevé. La grande majorité des diplômés sont satisfaits aussi bien du choix du contenu que des possibilités d'études ou d'emploi offertes par leur formation actuelle. De plus, la grande majorité des jeunes en formation qualifie leur avenir de « très favorable ». Ils ont d'ailleurs pratiquement tous obtenu le diplôme visé au moment de l'enquête.

Conclusion

Dans le cadre de cette étude, nous avons documenté les profils sociodémographiques et scolaires des jeunes diplômés des métiers du bois ainsi que la manière dont se déroule leur transition post-diplôme. Les résultats présentés dans cette note font ressortir les constats suivants.

L'analyse des profils sociodémographiques illustre la place spécifique des métiers du bois dans le domaine de la construction. Même si les formations dans les différents métiers du bois restent un domaine majoritairement masculin, elles sont davantage fréquentées par des jeunes issus de la classe moyenne et de nationalité suisse. Par ailleurs, la proportion de diplômés ayant suivi un cursus de formation à plein temps en école – qui dépend certes de l'offre institutionnelle – est également plus importante pour les métiers du bois que pour les autres domaines de la construction.

L'entrée en apprentissage dans la filière du bois intervient à différents moments de la scolarité. Un peu moins de la moitié des diplômés s'y engagent une fois avoir achevé le cycle d'études secondaire I, soit directement après le CO (42%), soit en passant au préalable par une structure de transition (5%). Environ un quart des jeunes connaissent, quant à eux, une première expérience dans une autre filière certifiante au Collège de Genève, à l'École de culture générale ou à travers la réalisation d'un apprentissage dans un autre domaine professionnel. Enfin, le quart restant est composé de jeunes ayant accompli leur scolarité obligatoire dans un autre canton ou à l'étranger avant de rejoindre un métier du bois.

Ce descriptif des parcours met en évidence que l'orientation vers un métier du bois intervient souvent relativement tôt dans la scolarité. Ce type de transition contraste avec ce qui est observé dans l'ensemble de la formation professionnelle. À ce titre, nous avons constaté qu'en 2016, seulement 28% des titulaires d'un diplôme professionnel sont entrés en apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire.

L'analyse des modalités du choix d'entreprendre un apprentissage dans les métiers du bois montre également que l'orientation professionnelle des jeunes relève souvent d'un choix réfléchi, en adéquation avec leur intérêt personnel (par opposition à un choix par défaut), assorti à une bonne connaissance du métier choisi (menuisier, ébéniste, charpentier).

Dix-huit mois après l'obtention de leur diplôme, les jeunes sont principalement sur le marché du travail. Ceux qui occupent un emploi au moment de l'enquête (43%) d'une part déclarent qu'il est en adéquation avec leur qualification, et d'autre part expriment un niveau de satisfaction élevé à l'égard de leurs conditions de travail. Par ailleurs, l'accès à l'emploi a été relativement rapide (7 diplômés sur 10 ont obtenu leur emploi en moins de trois mois). En comparaison avec les autres diplômés du domaine de la construction, nous constatons les mêmes caractéristiques d'insertion professionnelle avec un niveau élevé d'adéquation entre formation et emploi occupé, une satisfaction élevée à l'égard de l'emploi occupé et un accès relativement rapide à l'emploi après l'obtention du diplôme.

Concernant les jeunes en situation de recherche d'emploi après un diplôme du bois (16%), seuls trois individus sont effectivement inscrits à l'OCE (3%), ce qui montre le caractère provisoire de ces

situations de recherche d'emploi. Les poursuites d'études concernent 22% des jeunes diplômés des métiers du bois, soit un peu plus que les autres diplômés du domaine de la construction (18%). Elles sont entreprises principalement pour se perfectionner dans les métiers du bois, avec par exemple des orientations vers un CFC (pour les AFP), vers les filières ES ou les maturités professionnelles (pour les CFC), ce qui leur permettra de se positionner plus favorablement sur le marché du travail une fois leur diplôme obtenu. Là aussi, le niveau de satisfaction à l'égard des études entreprises est élevé.

L'analyse du parcours des diplômés du bois, de l'entrée en apprentissage à 18 mois après l'obtention de leur diplôme, montre un choix d'orientation affirmé dès l'entrée en formation professionnelle et une transition post-diplôme marquée par une forte adéquation avec les formations initiales du domaine du bois, aussi bien dans l'accès à l'emploi que dans les poursuites d'études. Ainsi, pour les jeunes qui sont en emploi ou en formation 18 mois après le diplôme, la période de transition post-diplôme se déroule en général sans écueil : 84% de ces diplômés appréhendent l'avenir (à un an de terme) de manière favorable. On remarque néanmoins que 18 mois après le diplôme, toutes les situations ne sont pas encore stabilisées. Certains diplômés sont en effet engagés dans des situations transitoires (obligations citoyennes, séjours linguistiques) ou en situation de recherche d'emploi, et n'ont donc pas encore terminé/commencé leur transition vers le marché du travail ou de la formation. ■

Notes

¹ Les « étrangers » sont représentés dans notre échantillon par des Français (8%), des Espagnols (3%), des Portugais (2%), des Italiens (1%) et les 4% restants viennent pour une grande partie du continent américain.

² Durant le laps de temps qui sépare la rupture du premier apprentissage et l'entrée dans la filière du bois, certains jeunes cessent de se former – tout du moins à Genève – pendant une à plusieurs années. Des activités liées de manière moins directe à la scolarité telles que la prise d'emploi, la réalisation de stages ou la prise en charge par des dispositifs/associations visant à accompagner les jeunes dans leur choix d'orientation ont très bien pu précéder l'engagement dans un métier du bois.

³ Précisons que tous les élèves qui ont accompli leur scolarité obligatoire en France ne sont pas nécessairement des ressortissants français. Une partie de ces élèves sont de nationalité suisse et domiciliés en France. Ils rejoignent alors le système de formation genevois au postobligatoire.

⁴ Cette étude vise avant tout à documenter les parcours scolaires et l'orientation des jeunes après avoir obtenu un diplôme dans la filière du bois.

⁵ Enquêtes EOS portant sur les diplômés ayant obtenu un titre en 2013 et 2015. Environ 40% des diplômés dans une profession apparentée à la filière du bois ont répondu à la rubrique consacrée aux raisons du choix de l'apprentissage et leur satisfaction (N=27).

⁶ L'âge médian est un indice de position qui répartit la population des diplômés en deux groupes de même effectif, de sorte que 50% des diplômés se situent au-dessus de cet âge et 50% en dessous.

Références

- ♦ Mouad, R. & Rastoldo, F. (2015). Fiche D5 : Transitions à l'intérieur de l'enseignement secondaire II. *Repères et indicateurs statistiques, No 10*. Genève : SRED.
- ♦ OCDE (2017). *Taux de chômage des jeunes*. Récupéré le 02.10.2017 de <https://data.oecd.org/fr/unemp/taux-de-chomage.htm#indicator-chart>
- ♦ OCSTAT (2014). *Entreprises en relation avec un organisme de promotion économique et emplois, selon l'activité économique, en 2012*. Genève : OCSTAT, OFPC.
- ♦ OFPC (2017). *La formation professionnelle à Genève. Constats et données chiffrées 2017*. Genève : OFPC.
- ♦ OFPC (2016). *Bourse des places de formation professionnelle initiale en entreprises. Situation au 31 août 2016*. Genève : OFPC.
- ♦ Rastoldo, F. & Mouad, R. (2015). Fiche D4 : Transitions vers l'enseignement secondaire II. *Repères et indicateurs statistiques, No 9*. Genève : SRED.
- ♦ République et canton de Genève (2015). *Stratégie économique cantonale 2030. Tome 2*. Genève : République et canton de Genève.
- ♦ SECO (2017). *La situation sur le marché du travail en septembre 2017*. Berne : Secrétariat à l'économie.
- ♦ Steiner, M., Knittel, T., Müller, D. & Nell, P. (2013). *La première grande décision. Le choix d'une formation (professionnelle) chez les jeunes Suisses*. Étude Juvenir 2.0. Zurich : Jacobs Foundation.

Les dernières publications du SRED

Rapports de recherche

- ♦ Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs. Fabienne Benninghoff, Marc Bruderlin, Alexandre Jaunin. Novembre 2017, 69 p. [doc.17.033]
- ♦ Les attitudes et aspirations scientifiques des filles et des garçons à Genève. Enquête auprès des élèves du primaire et du cycle d'orientation. Marion Dutrévis, Anne Soussi, Philippe A. Genoud. Juillet 2017, 69 p. [doc.17.031]
- ♦ Comparaison de deux types d'évaluation externe (PISA et évaluation externe genevoise) en mathématiques et en sciences (biologie et physique) : compétences mesurées et résultats des élèves. Anne Soussi, Christian Nidegger. Avril 2017, 67 p. [doc. 17.009]
- ♦ Évaluation du projet pilote «Équipes pluridisciplinaires». Verena Jendoubi, Edith Guilley, Marc Bruderlin, Amaranta Cecchini, collab. Fabienne Benninghoff. Mars 2017, 129 p. [doc. 17.008]
- ♦ Étude exploratoire sur les activités culturelles effectuées par les élèves en cadre scolaire. Année scolaire 2015-2016. Dominique Gros, Laure Martz. Février 2017, 48 p. [doc. 17.006]

Indicateurs du système d'enseignement et prévisions

- ♦ Mémento statistique de l'éducation à Genève. Édition 2017. Mai 2017, dépliant 16 p.
- ♦ Prévision des effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire II. Prévision à 4 ans de terme : 2017-2020. Franck Petrucci (coord.). Mai 2017, 65 p. [doc. 17.011]
- ♦ Prévisions cantonales des effectifs d'élèves de l'enseignement ordinaire obligatoire et de l'enseignement spécialisé. Prévisions à 4 ans de terme : 2017-2020. Enseignement primaire, cycle d'orientation, enseignement spécialisé public et subventionné. Franck Petrucci, Laure Martz, Annick Evrard. Janvier 2017, 98 p. [doc. 17.004]

Repères et indicateurs statistiques (RIS)

- ♦ Notes paraissant en version digitale sur le site du SRED : <https://www.ge.ch/recherche-education/ris/>

Notes d'information du SRED

- ♦ No 74 : Prévisions cantonales d'effectifs d'élèves de l'enseignement public pour la période 2017-2020. Franck Petrucci, Laure Martz. Juin 2017, 8 p.
- ♦ No 73 : Profils, trajectoires et devenirs des diplômés de la « passerelle Dubs ». François Ducrey, Youssef Hrizi, Rami Mouad. Janvier 2017, 8 p.

Notes Focus (observatoire cantonal de la petite enfance)

- ♦ No 13 : Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2016 ? Fabienne Benninghoff, Laure Martz, Alexandre Jaunin. Juin 2017, 4 p.
- ♦ No 12 : Petite enfance à Genève : données statistiques 2016. Fabienne Benninghoff, Laure Martz. Juin 2017, 4 p.

Informations complémentaires :

francois.ducrey@etat.ge.ch 022 546 71 61 - youssef.hrizi@etat.ge.ch 022 546 71 32 - rami.mouad@etat.ge.ch 022 546 71 17

Edition :

narain.jagasia@etat.ge.ch 022 546 71 14

Version électronique de cette note :

<http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/notesinfo/notes-sred-75.pdf>